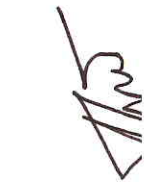


# ANNEXE A L'ACCORD DE PAIX ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LE CNDP

## PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Timing	Matières	Responsable de la mise en œuvre	Soutien de la Communauté internationale et de la Région	Préalables
J	Signature de l'accord Gouvernement – CNDP  Entrée en fonction du Comité international de suivi	Gouvernement de la République CNDP Co-Facilitateurs  Gouvernement de la République Co-Facilitateurs	Organisation des Nations Unies (ONU), Union Africaine (UA), Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL).	Termes de référence du Comité international de suivi à préparer au cours de la semaine suivant la signature de l'Accord.
J + 3	Constitution et installation du Comité national de suivi  Offre de participation du CNDP à la vie politique nationale  Présentation de la liste actualisée des prisonniers ex-ANC/CNDP détenus par le Gouvernement	Gouvernement de la République CNDP  CNDP  CNDP		Termes de référence du Comité national de suivi à préparer au cours de la semaine suivant la signature de l'Accord.
J + 5	Transmission à l'Assemblée Nationale et au Sénat des préoccupations du CNDP relatives au projet de loi	Gouvernement de la République		






	<p>d'amnistie</p> <p>Transmission de la liste des blessés de guerre</p> <p>Finalisation de la réinstallation des Administrateurs de Territoire et des Administrateurs de Territoire Assistants</p>	<p>CNDP</p> <p>Gouvernement de la République</p> <p>CNDP</p>	<p>MONUC et les autres Agences de l'ONU et d'autres Partenaires.</p> <p>A travers le Plan de Stabilisation, les Nations Unies prévoient un appui pour la restauration et la consolidation de l'autorité de l'Etat dans des zones cibles (axes Rutshuru-Ishasha et Sake-Masisi). Cet appui comprend l'assistance pour la formation des fonctionnaires, la réhabilitation ou la construction des infrastructures de l'administration locale, la dotation en équipement, et le renforcement des capacités organisationnelles (planification, gestion des fonds développement, etc.)</p> <p>Cet appui peut être élargi et ajusté en faveur de la réinstallation des Administrateurs de Territoire et des Administrateurs de Territoire Assistants. Des ressources existent actuellement pour appuyer le déploiement de l'administration locale à Sake, Matanda, Kibabi et Masisi, ainsi que Rutshuru, Kinyandoni, Nyamilima et Ishasha. La liste de ces</p>	
--	--	--	---	--







			sites n'est pas exhaustive. Délais: Formation: J+10 Construction des infrastructures : à partir de J+30 Dotation en équipement: J+15	
J+8	Introduction de la demande d'agrément du CNDP comme Parti politique.	CNDP		
J+10	Recommandation à la CENI de donner suite à l'arrêt de la Cour Suprême de Justice sur le cas des Chefs Coutumiers du Nord Kivu non cooptés. Début de la prise en charge des blessés de guerre. Mise en place de la Commission d'examen des contentieux de spoliation des biens, ouverture du registre de réclamation des biens spoliés et début du traitement des dossiers.	Gouvernement de la République Gouvernement de la République Gouvernement Provincial		
J+11	Transmission, à qui de droit, de la contribution du CNDP sur la création de la Police de proximité, des Comités locaux permanents de conciliation, ainsi que sur la réforme de l'Armée et des Services de Sécurité.	Gouvernement de la République	MONUC Contribuer à planifier, coordonner et soutenir la mise en œuvre d'un processus d'intégration et la formation des anciens policiers du CNDP, à travers les structures mixtes existantes (soutien en expertise, réhabilitation/construction de centres	Sélection, intégration et formation des anciens policiers du CNDP, d'une durée de 4 à 6 mois au Nord Kivu. Timing : Démarrage






			<p>d'intégration, prise en charge alimentaire et médical des policiers durant l'intégration et la formation, soutien logistique) ;</p> <p>Soutenir l'élaboration d'un bloc Programme et d'un plan de Formation, en partie inspiré sur le concept de Police de Proximité, mais englobant également les matières de base normalement utilisées dans le cadre d'une Formation initiale, en collaboration avec le Comité de suivi de la réforme (Soutien en Expertise, multiplication des modules, Formation de Formateurs).</p>	<p>possible dans les 4-6 prochains mois (temps nécessaire pour les travaux préparatoires : mobilisation des ressources auprès des partenaires, élaboration des modules, sélection, travaux de construction/ réhabilitation des centres)</p> <p>Coûts (Financement à rechercher) : 8.000.000 USD pour 2500 Policiers à brasser et former sur 6 mois dans deux centres de Brassage. 5.000.000 USD si on utilise certains Centres de Formation existants à réhabiliter de toute urgence: Kisangani, Bukavu, Lubumbashi, Kinshasa, Matadi.</p> <p>Termes de référence des Comités locaux permanents de la conciliation à préparer par le Comité national</p>
--	--	--	--	--



				de suivi avec l'assistance de la Co-Facilitation au cours de la semaine suivant la signature de l'Accord.
J +15	Agrément du CNDP comme Parti Politique	Gouvernement de la République		
J + 17	Déclaration d'adhésion du CNDP à la plateforme politique de son choix	CNDP		
J + 20	Réponse à l'offre de participation du CNDP à la vie politique nationale (mise en oeuvre graduelle)  Transmission au Gouvernement de la liste des veuves et orphelins des ex-soldats du CNDP  Début de la libération des prisonniers politiques	CNDP Gouvernement de la République  CNDP  Gouvernement de la République		
J + 20	Lancement des réunions des Commissions Tripartites entre la RDC, le HCR et chacun des pays voisins du Congo  Lancement de la campagne de sensibilisation des Personnes déplacées en vue de leur retour volontaire dans leurs lieux de résidence habituelle ou de	Gouvernement de la République  Gouvernement de la République	HCR  HCR, CIRGL, société civile, association de femmes et ONGs.	Nécessité de mettre en place des mécanismes d'arbitrage de litiges relatifs aux questions foncières, impliquant le Gouvernement provincial, l'administration territoriale, les autorités






	leurs choix.			traditionnelles, et les représentants des personnes déplacées et les réfugiés.
J + 30	Adoption de la loi sur l'Amnistie par les deux Chambres du Parlement  Transmission à la CENI et les autres institutions concernées de la contribution du CNDP sur les modes de scrutin, l'amélioration de l'efficacité de l'Administration du territoire et la Réforme de l'Administration Publique  Démarrage des opérations de retour volontaires organisés des Personnes déplacées dans leurs lieux de résidence habituelle ou de leurs choix.  Première évaluation formelle de la mise en œuvre de l'Accord, en vue d'amendements éventuels du calendrier ou de proposition d'actions complémentaires  Promulgation de la loi sur l'amnistie	Assemblée Nationale Sénat  Gouvernement de la République  Gouvernement de la République  Comité International de Suivi Comité National de Suivi  Président de la République  Gouvernement de la République (avec le CNDP et les chefs coutumiers)	MONUC, OCHA, HCR, UNICEF et PAM	Le retour doit être volontaire et en accord avec les principes humanitaires.
J + 45				
J + 50	Lancement, dans les camps des réfugiés, de la campagne visant à informer et sensibiliser ces derniers au retour volontaire en RDC et organisation des visites alternatives d'information et de renforcement de la confiance		HCR, OCHA, CIRGL	Le HCR aura besoin de mobiliser des fonds supplémentaires. Le retour doit être volontaire et en accord avec les principes

				humanitaires.
J + 60	<p>Annnonce des premiers résultats de l'étude des dossiers de réclamation des biens spoliés.</p> <p>Démarrage des projets intégrateurs et à haute intensité de main d'œuvre en commençant par les territoires devant accueillir les Personnes déplacées et les réfugiés.</p> <p>Création et mise en place des Comités locaux permanents de conciliation</p>	<p>Gouvernement de la République Gouvernement provincial</p> <p>Gouvernement de la République</p> <p>Gouvernement de la République</p>	<p>L'ONU et ses partenaires disposent de programmes et de fonds dans le cadre du Plan de Stabilisation pour le relèvement communautaire qui pourront être mis à contribution. Ceci inclut l'appui pour la réhabilitation des infrastructures sociaux de base (écoles, centres de santé, etc.) ainsi que des activités génératrices de revenus.</p>	<p>Les projets communautaires doivent être planifiés de façon participative avec les communautés, la société civile, et les groupes vulnérables (femmes, jeunes, ex-combattants démobilisés). Ces projets doivent bénéficier en priorité à ces groupes vulnérables.</p>
	<p>Déploiement de l'Unité de la Police Nationale spécialement constituée pour la sécurisation des lieux de retour des personnes déplacées et des réfugiés.</p>	<p>Gouvernement de la République (avec le Comité national de suivi)</p>	<p>MONUC</p> <p>Recadrer la liste des localités ciblées dans le cadre du Soutien des Nations à la stratégie de stabilisation de l'est et du Plan du Premier Ministre, pour un déploiement rapide des 1500 Policiers des Unités de Police d'intervention. Soutien : formation, équipement, logements et bureaux temporaires, ravitaillement en nourriture pour une période de 6 mois, soutien logistique.</p>	<p>Coûts : 4.500.000 USD (attendu du Gouvernement allemand)</p> <p>Délais : en fonction de la disponibilité du financement (Démarrage dans 3 mois).</p>






			<p>Recadrer la liste de déploiement des 1500 Policiers Territoriaux additionnels prévus par le Plan du Premier Ministre. Possibilité d'inclure dans cet effectif les policiers issus du processus d'intégration/formation du CNDP. Soutien : Formation, équipement, logements et bureaux temporaires, ravitaillement en nourriture pour une période de 6 mois, soutien logistique.</p>	<p>Coût : 11.000.000 USD (Financement à rechercher).</p> <p>Délais : en fonction de la disponibilité du financement (Démarrage dans 3 mois)</p> <p>L'unité de Police doit être intégrée dans les structures de la Police Nationale Congolaise et ce processus doit être harmonisé avec le Plan de Stabilisation. Les policiers de cette Unité devant bénéficier d'une formation seront sélectionnés de manière appropriée.</p>
J + 90	<p>Evaluation à mi-parcours de la mise en oeuvre</p> <p>Début de la prise en charge des veuves et orphelins des ex-soldats CNDP.</p> <p>Début des opérations de retour volontaire et organisé des réfugiés</p> <p>Evaluation finale de la mise en oeuvre</p>	<p>Comité International de Suivi</p> <p>Comité National de Suivi</p> <p>Gouvernement de la République</p> <p>Gouvernement de la République</p> <p>Gouvernement Provincial</p> <p>Comité</p>	<p>HCR, MONUC, OCHA, PAM, Commissions Tripartites.</p>	<p>Le retour doit être volontaire et en accord avec les principes humanitaires.</p>





		International de Suivi Comité National de Suivi		
--	--	--	--	--

**Notes :**

1. Le Comité national de suivi a un devoir d'initiative. Il veille quotidiennement à la bonne exécution du calendrier et est globalement responsable des résultats.
2. Le Comité international de suivi s'assure ponctuellement de la bonne exécution de ce calendrier. Il travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement de la République et les autres responsables de la mise en œuvre. Il organise librement son travail.
3. Les trois évaluations formelles prévues dans ce Plan sont conduites par le Comité international de suivi avec le concours du Comité national de suivi.

